

# Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford

Questions reçues du public entre le 1<sup>er</sup> et le 9 février 2023

## Question de Francois Roy

1. Comment est ce que la Sepaq prévoit gerer le site du Lac Montjoie, quand ils manquent d'effectifs pour couvrir leur territoire actuel?
2. Presentement, la Sepaq ne peut meme pas controler l'accès au parc du Mont Orford. Il y a beaucoup de gens qui visitent le parc sans payer (voir randonnée alpine).
3. Cette hausse d'achalandage aura un impact très important sur la qualité de vie des résidents du chemin du Lac Montjoie.
4. Il sera nécessaire d'augmenter les effectifs afin de contrôler l'accès. Est-ce que ces augmentations sont prévues? Quelles mesures seront prises pour limiter l'accès? Quelles mesures seront prises pour nous permettre de garder notre qualité de vie?

Reçu le 1<sup>er</sup> février 2023.

---

## Question de Geronimo Brunner

Bonjour, Présentement, le sport motorisé est permis dans le secteur entre les lacs Simoneau / des Monts et le lac Brompton. Il y a des dizaines de kilomètres de pistes pour VTT et motoneiges et ça fait des décennies que les pistes sont utilisées par les propriétaires de terrains du secteur. Tout à coup, il ne sera plus possible d'y accéder si le projet de la SEPAQ se concrétise. Pourquoi ne pas maintenir une portion du secteur pour véhicules hors route? Il serait nettement plus équitable pour tous de réserver un secteur pour la pratique hors route que de totalement le bannir! Ça serait apprécié que la SEPAQ revoit ses plans et soit plus inclusive aux besoins de tous et toutes. Merci.

Reçu le 2 février 2023.

---

## Question de Marie-Claude Roy

Mes questions concernent le secteur équestre. 1- Y a t'il un endroit prévu sécuritaire pour stationner les remorques à chevaux pour accéder aux sentiers équestres ? 2- Est-ce qu'il y aura un accès à partir du village d'Orford (anciens sentiers d'Estrie à cheval) pour les écuries à proximités ? 3- Combien de km de

sentiers équestres et le type de sentier (boisé, chemin de terre ou gravier, ou autre)  
? 4- Est-ce que les sentiers sont tous reliés ensemble ou sectionnés ?

Reçu le 6 février 2023

---

### **Question de Nicolas Vermalle**

Après la remise du rapport de consultation publique du BAPE fin juin 2023, quel serait l'échéancier estimé et réaliste des travaux, notamment la date de début des travaux? Et la date de fin? L'ampleur des travaux de terrassement sur la zone de service /camping (ancienne carrière) va générer un important trafic de camions. Comment est prévu l'accès au chantier? Par le chemin Bombardier ou bien un accès spécifique par la 222 serait fait pour éviter le chemin Bombardier?

Page 26 du dossier, paragraphe 3.4.3, il est fait mention du secteur des Cascades, immédiatement au sud de la 222, délimité à l'est par le chemin Bombardier. 3 entrées prévues: #4 par lac Fontaine (visiteurs en hébergements uniquement), #2 accès par le camping, #3 entrée par Ruisseau Ely. Il est écrit "Dans ce secteur, un accès pour piétons et cyclistes UNIQUEMENT est prévu sur le chemin J.A. Bombardier". Pourtant, la proposition de plan montre clairement une route d'accès qui part de l'entrée #3 jusqu'à un futur stationnement au sud du lac Larouche. Qu'en est-il exactement? Y aura-t-il un accès pour les autos sur le chemin Bombardier pour accéder aux nouveaux stationnements?

Sur le plan d'aménagement, on peut voir que l'accès à la nouvelle aire de stationnement juste au Sud du secteur des cascades se fera par l'entrée #3 (Ruisseau Ely) au niveau du chemin Bombardier. Le trafic automobile va donc augmenter sur le chemin Bombardier qui n'est pas très large. Y aura-t-il un aménagement spécifique du chemin Bombardier dans cette zone, permettant le partage sécuritaire du chemin entre piétons, cyclistes et autos? Par exemple voies cyclables ou piétonnes parallèles à la route, séparées physiquement...

Pour les résidents du chemin des baies, chemin Bombardier et chemin du boisé, qui sont maintenant entourés par le parc, la SEPAQ prévoit-elle un accès gratuit au parc ou un tarif préférentiel à l'année (de façon similaire à la plage McKenzie gratuite pour les résidents de Racine)

Le dossier d'extension du parc fait la promotion des importantes retombées économiques liées au tourisme pour les municipalités autour de la zone (Racine, St Denis, etc). Dans ce cadre, pourquoi la Municipalité de Racine n'autorise pas la location court terme de résidences principales (et ne délivre plus d'avis de conformité) dans la zone autour du parc, notamment chemin des baies, chemin bombardier?

Le passage des véhicules motorisés (VTT, Motoneige) est actuellement autorisé dans les nombreux chemins d'exploitation forestières dans la future zone du parc,

l'ancienne carrière, etc. Il est expliqué dans le dossier que la zone de "réserve de biodiversité", autour de la rivière au saumon (alimenté par le petit barrage au nord du lac) sera une zone dans laquelle les véhicules motorisés seront autorisés, le reste du parc étant interdit à ces véhicules. Sachant l'engouement de cette pratique dans la zone (notamment avec les nombreux employés de BRP), et la grande surface maintenant interdite qui oblige un grand détour, pourquoi ne pas considérer un "corridor de passage" pour ces véhicules, pour pouvoir venir de Valcourt notamment?

Merci! Nicolas Vermalle, résident du Chemin des Baies à Racine

Reçu le 7 février 2023

---

### **Question de Denis Mercier**

Bonjour, Dans la documentation de la SEPAQ, on fait allusion d'une opinion de Claude Lavoie concernant la navigation de petites embarcations dans le marais. Il s'agirait d'une lettre d'une page. Nous aimerions avoir une copie de cette lettre svp. Merci

Reçu le 7 février 2023

---

### **Question de Tommy Provencher**

Dans le rapport des états de connaissances, il est mentionné que vous avez effectué des caractérisations environnementales de phase 1 et 2 pour la carrière du chemin J-A-Bombardier et pour la mine Fletcher-4, mais pas pour la carrière du chemin des Bûcherons. Comptiez-vous la faire pour cette carrière aussi savoir si le terrain est contaminé?

Reçu le 7 février 2023

---

### **Question de Michel Loiselle**

Objet: Changement de zonage dans les limites actuelles du parc national du Mont-Orford. Plus précisément, le changement de Ambiance à préservation pour a partie au sud de la zone de service Camping I Secteur lac Stukely et frontière ouest avec Eastman. Est-ce que le zonage Préservation permettrait la mise en place d'un autre ou un correctif au sentier multifonctionnel existant?

Reçu le 7 février 2023

---

### **Question de Christian Beland**

Secteur Mont-joie,sa limite du coté ouest va jusqu'à l'emprise de la municipalité du Chemin Marois.Peu t'il y avoir des changements sur cette limite si il y avait une demande de la part de la municipalité de St-Denis de Brompton ?

Reçu le 8 février 2023

---

### **Question de Sonya Guay**

Pourquoi agrandir le parc existant. Qui l'a demandé, qui va en profiter ? Est-ce que les municipalités concernées devront contribuer financièrement aux infrastructures ( routes, entretien, aqueduc...? Si oui une augmentation de taxes est-elle prévue?

Reçu le 8 février 2023

---

### **Question de Michel Comeau**

Considérant que la SEPAQ souhaite faire la location d'embarcations, canots et kayaks, sur le marais du Lac Brompton, 1. Le nombre d'embarcations sera-t-il limité à vingt? 2. Considérant ce nouvel afflux de fréquentation sur le marais et que c'est un milieu extrêmement fragile, les embarcations moteurs, en provenance du lac Brompton et des riverains adjacents au marais, seront-ils interdits ?

Reçu le 8 février 2023

---

### **Question de Michel Brassard**

Quelle serai mon avantage en tant que citoyen du lac Simoneau à ce que le gouvernement agrandisse le parc, on marche déjà dans ce bois et on chasse ainsi que du vtt pour tout les résidents. Êtes vous au courant que tous nos lacs se détériore à cause de plantes envahissantes (myriophylle) alors pourquoi nous imposer 100000 visiteurs ? Pensez vous sérieusement qu'il va avoir des retombées économiques pour Orford, il y a aucun dépanneur, station essence,

Reçu le 8 février 2023

---

## **Question de Bernard Bourget**

Je suis résident du Chemin Fortin. J'ai eu plusieurs discussions avec la ville relativement au projet d'agrandissement du rond de virée actuel, situé presque au bout du chemin. Aux dernières nouvelles, le projet retenu était d'agrandir le rond de virée actuel en empiétant légèrement sur le Parc. D'après la carte (modification No2), il me semble que c'est bien ce qui sera fait. Est-ce bien la cas? Merci Cordialement

Reçu le 8 février 2023

---

## **Question de Pierre Dépôt**

Pour quels motifs le lac Larouche a été exclu de l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford alors qu'il a été entièrement enclavé par le Parc?

Pourriez vous dévoiler les transcriptions des échanges entre le gouvernement et la famille Bombardier concernant l'exclusion du Lac Larouche du Parc national du Mont-Orford?

Pour quels motifs la réserve de biodiversité (secteur 11 au Nord du Lac Brompton) a-t-elle été créée plutôt que d'intégrer ce territoire dans le Parc national du Mont-Orford?

Pourriez vous dévoiler les transcriptions des échanges entre le gouvernement et les clubs motoneigistes et de VTT concernant le passage d'un sentier de motoneiges et de VTT dans la réserve de biodiversité?

Avez vous eu des échanges et pourriez vous dévoiler ces échanges avec les propriétaires de terrains limitrophes au Parc national du Mont-Orford le long de la Route 141, notamment les terrains d'André L'Espérance, afin de les intégrer dans le Parc?

Avez-vous eu des échanges et pourriez vous dévoiler ces échanges avec la compagnie Le Vertendre afin d'intégrer le versant du côté d'Eastman du massif du Mont-Orford dans le Parc national du Mont-Orford?

Reçu le 8 février 2023

---

### **Question de Lise Got**

La cartographie du MFFQ (données écoforestières) démontre qu'il y a beaucoup de potentiel acéricole dans les limites du projet d'agrandissement du Parc du Mont-Orford. Le potentiel acéricole a-t-il été évalué? Est-il envisagé de permettre l'exploitation acéricole de certains secteurs contigus à des érablières en production ?

Reçu le 8 février 2023

---

### **Question de Ginette Henri**

Nous avons entendu dans les médias récemment qu'il y a eu une augmentation importante de l'achat des claims miniers dans le sud et l'est du Québec au cours de la dernière année. Réf Radio Canada lien ci-dessous Ma question: Est-ce qu'il y a déjà des claims miniers achetés sur les territoires visés par l'agrandissement du parc Orford et qui pourraient compromettre son agrandissement ? Merci Ginette Henri, Orford <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1934231/mines-exploration-sud-est-estrie-gaspesie-conflit-transition-quebec?fromApp=appInfofos&partageApp=appInfoiOS&accesVia=partage>

Reçu le 8 février 2023

---

### **Question de Stéphane Doyon**

La piste cyclable projetée dans le secteur Fraser passera à moins de 200m des maisons situées sur rue des russules. Est-ce possible de l'éloigner afin de maintenir l'intimité des résidents du secteur? Ce serait plus discret aussi pour les futurs utilisateurs. Ils n'auraient pas l'impression de passer dans les arrières cours. Merci

Reçu le 8 février 2023

---

### **Question de Yves Lauzière**

Est-ce que le marais situé dans la partie sud du lac Brompton fera partie du Parc Orford ou c'est seulement les terrains situés à l'Est dudit marais qui en feront partie?

Si le marais situé dans la partie sud du lac Brompton fait partie du Parc Orford, quelles mesures seront déployées pour y protéger la faune et la flore qui s'y trouvent?

Si le marais situé dans la partie sud du lac Brompton fait partie du Parc Orford, les embarcations à moteur à essence y seront-elles interdites de circulation?

Reçu le 8 février 2023

---

### **Question de Jean-Guy Dépôt**

La SÉPAQ prétend créer 39 nouveaux emplois après l'agrandissement, d'où viendront ces nouveaux travailleurs? Car déjà dans une annonce parue dans le journal LE REFLET DU LAC du 1er février 2023, la SEPAQ a plusieurs emplois disponibles à l'été 2023, qui ne sont pas comblés?

Qui a décidé que le lac Larouche demeurerait une propriété privée? À ma connaissance il n'y a jamais eu de tel passe-droit dans le passé, Émile Plante « le roi du sirop d'érable » n'a pas pu conserver sa magnifique érablière située au sud du lac Bowker. La famille Catchpaw, n'a pas pu conserver leur terre à bois située au sud du Parc, n'y a-t-il pas une injustice vis-à-vis de nombreux autres expropriés? Pourquoi n'a-t-on pas agrandi le parc national du Mont-Orford vers l'ouest, jusqu'au chemin George Bonnaly dans la municipalité d'Eastman? L'entreprise Vertendre y a fait un développement sur plusieurs terrains en pente forte, ce qui n'est plus permis par les nouveaux règlements municipaux et de la MRC Memphrémagog, plus sévère, pas de nouvelles constructions dans une pente de plus de 30%.

Le Groupe VERTENDRE étant maintenant sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), pourquoi la SEPAQ n'acquerrait-elle pas ces terrains qui auraient dû être dans le parc du Mont-Orford depuis fort longtemps?

Au lac Larouche, les activités nautiques, navette électrique la location d'équipements (canots kayacs), et la baignade seront-ils possible comme aux lacs Brompton, Brais, Fontaine et Montjoie? La population de Racine, Valcourt et de toute cette belle région pourra-t-elle aussi en bénéficier?

Reçu le 9 février 2023

---

## Question de Jean Peloquin

Quelle sera la place réservée aux motoneiges et aux véhicules à 4 roues motrices dans la nouvelle partie (l'agrandissement) du Parc?

Reçu le 8 février 2023

---

## Question de Marthe Robitaille

L'APLM veille depuis plus de 50 ans à la préservation du lac Montjoie dont la qualité exceptionnelle de son eau témoigne aujourd'hui du succès de ses interventions au fil des ans. L'arrivée du projet d'agrandissement du parc du Mont Orford et, tout particulièrement, les aménagements proposés par le MELCCFP pour le Secteur Montjoie Sud, soulève des inquiétudes certaines. En vue de la préparation de notre Mémoire, nous aimerions obtenir des réponses aux questions suivantes :

Dans la documentation déposée par le MELCCFP pour les audiences du BAPE, on note que le Secteur Lac-Montjoie a été zoné majoritairement ZONE DE PRÉSERVATION ce qui est défini comme étant « La partie de territoire d'un parc vouée principalement à la protection du patrimoine naturel et paysager et qui n'est accessible que par des moyens ayant peu d'impact sur le milieu. » Ce zonage nous semble totalement en accord avec le caractère fragile du lac Montjoie et de son bassin versant. Dans un tel contexte, pourquoi le MELCCFP prévoit-il installer une zone de services à la tête du lac (dans le bassin versant) qui pourrait accueillir plusieurs centaines de visiteurs par jour, mettant ainsi à risque la protection de la ZONE DE PRÉSERVATION, avec : ♣ 40 espaces de stationnement ♣ Un débarcadère pour une navette desservant un stationnement de 250 places situé dans le secteur Fraser ♣ Un pavillon de séjour et 10 chalets pouvant accueillir 80 visiteurs En quoi le MELCCFP considère-t-il que cette zone de services est en adéquation avec le zonage du Secteur Lac-Montjoie et la définition même d'une ZONE DE PRÉSERVATION?

En quoi le MELCCFP considère-t-il que cette zone de services qui accueillera plusieurs centaines de visiteurs par jour est en adéquation avec la vision pour le Secteur Lac-Montjoie « identifié comme un lieu privilégié de ressourcement, de reconnexion avec la nature et d'intervention en lien avec le bien-être » (document d'information PR3, p. 35).

À la page 33 du Document d'information (PR3), il est mentionné que la baignade sera permise « là où l'accès à l'eau est possible sans endommager la végétation de la berge ».

♣ Quelles mesures le MELCCFP et la SÉPAQ prendront-ils pour assurer la protection de la végétation riveraine sur tout le pourtour du lac inclus dans les nouvelles limites du Parc du Mont Orford ?

§ Quel contrôle pourront-ils réellement exercer ?

♣ Y aura-t-il des points d'accès spécifiques pour éviter que l'ensemble des berges de la Pointe des Pères et des baies Lefebvre, Fleury et Fiset ne deviennent des points d'accès où la végétation riveraine sera continuellement piétinée et perturbée ?

♣ Comment s'assurer que les rives des îles du lac Montjoie, acquises par le MELCCFP et zonée ZONE DE PRÉSERVATION, pourront être protégées ?

Est-ce que le MELCCFP et la SÉPAQ peuvent confirmer que toutes les installations sanitaires de la zone de services (chalets, pavillon de séjour, accueil) seront branchées au réseau d'égout de la municipalité de St-Denis-de-Brompton ?

Est-ce que le MELCCFP et la SÉPAQ peuvent nous informer sur la façon dont ils prévoient approvisionner en eau potable toutes ces installations prévues dans la zone de services ? Prévoient-ils le forage de puits artésiens ?

Est-ce que le MELCCFP et la SÉPAQ peuvent nous informer sur la fréquence et les heures de surveillance qui seront assurées par la SÉPAQ à l'égard des multiples zones d'accès en bordure du lac ? Comment la SÉPAQ contrôlera l'interdiction d'accéder aux deux îles acquises par le Ministère ?

Quel type de toilettes sèches le MELCCFP / SÉPAQ prévoient-ils installer dans le relais actuellement prévu à proximité de la baie Fleury ?

Reçu le 9 février 2023

---

### **Question de Jean-Sébastien Fiset**

Est-ce que les visiteurs journaliers vont pouvoir accéder au secteur du lac Montjoie à pied ou à vélo, en passant directement par le chemin du Lac-Montjoie et même sortir du parc par le même chemin ?

Est-ce qu'il est prévu que les visiteurs journaliers puissent stationner leur véhicule en bordure du chemin du Lac-Montjoie et ensuite utiliser, par exemple, un vélo pour accéder au parc dans le secteur du lac Montjoie? Est-ce qu'ils seront obligés de stationner leur véhicule dans le stationnement de proximité prévu dans le coin du lac Fraser et utiliser la navette électrique pour se rendre dans le secteur du lac Montjoie ?

Est-ce que le chemin du Lac-Montjoie sera utilisé uniquement par la navette électrique ? Certaines activités et infrastructures proposées dans le secteur du lac Montjoie (location de chalets, stationnement de proximité, l'accueil, Pavillon de séjour, etc.,) nous laissent croire que le chemin du Lac-Montjoie ne sera pas uniquement utilisé par la navette électrique.

Avez-vous réalisé des projections ou des études sur le débit journalier moyen de véhicule qui pourrait circuler sur le chemin du Lac-Montjoie suite l'aménagement

du parc dans le secteur du lac Montjoie? Si oui, quelles sont ces données et ces projections ?

Est-ce que la conformité du chemin du Lac-Montjoie (structurale, sécurité, services d'urgence et de sécurité incendie, etc.) a été validée pour l'utilisation qui est projetée ? Si oui, nous aimerions obtenir les informations à cet effet. Si des travaux d'amélioration sont requis, est-ce que le ministère a prévu un budget en conséquence ?

Le tracé du chemin d'accès proposé en direction des chalets et du pavillon de séjour semble être localisé à proximité d'un cours d'eau et selon notre compréhension, à l'intérieur d'une bande de protection riveraine. Est-ce que le tracé en question est définitif ? Est-ce qu'il est envisageable de déplacer ce tracé à l'extérieur des terrains se situant sur le territoire de Sherbrooke afin d'éviter l'empiètement dans ledit cours d'eau ?

Est-ce que la navette électrique est un projet pilote ? Est-ce qu'une autre alternative a été envisagée afin de desservir la clientèle advenant que le projet pilote ne fonctionne pas ?

Reçu le 9 février 2023

---

### **Question de Jean-Pierre Marcoux**

Lors de la présentation du 31 janvier, j'ai compris que j'avais le droit de poser un maximum de deux questions. Les voici :

1. Plus particulièrement en ce qui concerne les réseaux de sentiers pédestres qu'on trouve de part et d'autre de la limite nord du projet d'agrandissement : De quel nature serait l'arrimage prévu entre, d'une part, le secteur Nord du territoire faisant partie de l'agrandissement du PNMO et, d'autre part, le corridor de la rivière au-Saumon qu'on trouve au Nord, et ce, jusqu'au village de Kingsbury?
2. Quand il est dit dans le document de présentation : «Faire connaître le Parc National comme un lieu d'éducation, de rapprochement avec la nature et de promotion d'un mode de vie physiquement actif.»
3. Quelles sont les diverses mesures que les autorités compétentes souhaitent prendre pour faciliter la réalisation de cet objectif?

Reçu le 9 février 2023

---

## **Question de Simon Jeannotte**

Quels sont les cadastres des nouveaux terrains qui ont été acquis ou dont l'acquisition est promise par le ministère de la faune, des forêts et des parcs pour le secteur Montjoie-Sud en vue de l'entrée vers les chalets et le centre de séjour. Pourquoi le chemin limitrophe à la municipalité de Sherbrooke, au canton d'Orford et à la municipalité de Saint-Denis de Brompton n'a pas été acquis et n'est pas utilisé pour accéder au secteur Montjoie-Sud ( cadastre 3 883 003, 3 695 164, 3 695 165)

Quel plans ou études ont été réalisés à propos des installations sanitaires projetées pour le secteur Montjoie-Sud et leur raccordement aux égouts de la municipalité de Saint-Denis de Brompton (PR3 3.4.7)

Quelles études de la composition des sols ont été réalisées pour déterminer l'emplacement de la construction des chalets et du pavillon de séjour du secteur Montjoie-Sud.

Quels relevés biologiques ont été réalisés pour déterminer les limites du milieu humide du secteur Montjoie-Sud.

Quelles zones du secteur Montjoie-Sud sont désignées milieu humide et hydrique dans les PRMHH des MRC du Val Saint-François, de Sherbrooke et de Memphrémagog.

Pourquoi les chalets et le centre de séjour du secteur Montjoie-Sud ne sont pas construits sur la bute à la place du " jardin de sculptures " en milieu moins humide que le site actuellement désigné.

Pourquoi il y a si peu de dégagement entre les chalets et le centre de séjour et la limite sud du secteur Montjoie-Sud. Dans quels secteurs de l'agrandissement du PNMO prévoit-on accepter les chiens. Quand prévoit-on interdire les véhicules motorisés récréatifs sur le territoire du futur PNMO.

Reçu le 9 février 2023

---

## **Question de Jean-François Vinet**

Quels sont les aménagements prévus aux abords du chemin des Bûcherons ainsi que les mesures de mitigation sur les eaux de ruissellement vers les lacs Simoneau et des Monts?

Reçu le 9 février 2023

---

## **Question de Martial Larose**

Compte tenu de l'échelle de la carte, pouvez-vous me préciser si les terrains du 250 et 260 rue du Mont-Girard (terrains riverains associés aux îles Larocque et Olivier du lac Montjoie) sont bel et bien intégrés à la proposition d'ajout aux limites du parc national du Mont-Orford? Si oui, qu'est-il proposé en termes de zonage, de concept d'aménagement et de gestion pour ces terrains? Merci.

Reçu le 9 février 2023

---

## **Question de Claude Fecteau**

Le document d'information produit par le BAPE fait référence au plan quinquennal du PNMO qui porte le nom de "Programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE)". Un premier rapport de ce programme couvre la période 2013-2017 et un second rapport attendu est supposé couvrir la période 2018-2022. Est-il possible de rendre public ce dernier rapport pour les besoins de la présente commission? S'il n'est pas encore finalisé, peut-on à tout le moins connaître les indicateurs retenus pour cette période et les conclusions?

Il est écrit dans le rapport 209 du BAPE sur un échange de terrains au PNMO: "La commission constate qu'il n'y a pas d'étude qui fixe le nombre de visiteurs que le parc national du Mont-Orford peut supporter sans danger pour le maintien de sa biodiversité et de son intégrité écologique." Une telle étude existe-t-elle aujourd'hui et si oui, ses résultats peuvent-ils être rendus publics pour les besoins de la présente commission?

Les terrains visés par l'agrandissement du PNMO sont tous situés au nord du parc. A-t-il été envisagé d'inclure des terrains contigus au parc situés à l'ouest, qui couvrent les flancs du massif formé du Mont-Orford lui-même et des monts qui se succèdent jusqu'au Pic de l'Ours? Si oui, quels ont été les empêchements à leur annexion au parc?

Reçu le 9 février 2023

---

## **Question de Sophie Boudreau**

Dans le cas d'abandon du projet, à quel usage seraient laissés les territoires que l'on propose d'annexer ?

Reçu le 9 février 2023

---

## **Question de Lyne Lapointe**

Dans l'élaboration de votre projet, avez-vous prévu dans les secteurs du lac Simoneau, chemin Des Bûcherons, chemin de la Rive, Simard et Simoneau de préserver la tranquillité des résidents. Prendre note que plus de la moitié des résidences sont habitées à temps plein dans ce secteur. Merci!

Reçu le 9 février 2023

---

## **Question de Jean Pierre Panet**

Bonjour, Voici mes questions:

Pourquoi la piste cyclable entre Orford et l'Étang aux Cerises est-elle fermée ?  
Depuis quand est-elle fermée?

Pourquoi la piste cyclable entre Le lac Stukeley et Jouvence est-elle fermée?  
Depuis quand?

Les sentiers du Parc du Mont Orford sont-ils en bonne condition ?

Avez-vous un registre des accidents survenus depuis 10 ans dans le Parc ?

Y-a-t-il des erreurs dans la signalisation actuelle du Parc du Mont Orford ?

Pourquoi la décharge de l'Étang aux Cerises est fermée (débit=0) régulièrement ?

Cet affluent est-il la source de de "la Cherry River" ?

Y-a-t-il actuellement une station de lavage pour embarcations pour les utilisateurs du Lac Stukeley qui utilisent l'entrée du Parc ? Pour le lac Frazer?

Pourquoi vous refusez de vendre des Passes de Saison pour le Ski de fond? Quels sont vos critères pour prendre une -t-elle décision ?

Il y a combien de kilomètres de pistes de ski de fond tracées dans le Parc ?

Pourquoi vous cessez de vendre des billets de ski de fond certains jours? Quels sont vos critères pour prendre une-t-elle décision ?

Pourquoi des citoyens se voient refusés l'accès au Parc certains jours ? 11- Quel est le nombre de places de stationnement au Parc du Mont Orford ? ( svp - nombre de places par stationnement)

Reçu le 9 février 2023

---